Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : mise à disposition payante des planchers de danse de la Carrière Delporte et du studio B aux associations Post Neo, les Frappés, Alliance Dance School, le Cercle du Héron et le centre social Flers Sart

N° : VA_DEC2021_267
Service : Culture

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté 25331 réglementant l'occupation des salles gérées par le service Culture et fêtes populaires, Valorisation du Patrimoine Vu la délibération VA_DEC2017_88 du 30 mai 2017 portant sur l'actualisation des tarifs des structures culturelles municipales, et ses annexes 2 et 3

décidons

De mettre à disposition payante (tarifs prévus par la délibération municipale VA_DEL2017_88 du 30 mai 2017) le plancher de répétition du studio B de la maison de quartier Pasteur à Villeneuve d'Ascq pour l'associations Post Neo et le Centre social Flers Sart d'une part et le plancher de anse de la Carrière Delporte de Villeneuve d'Ascq pour les associations Les Frappés, Alliance Dance School et le Cercle du héron d'autre part, pendant la période des mois de juillet et août 2021.

Cette mise à disposition est programmée par association en fonction des demandes de dates et de créneaux présentées par les associations au service Culture de la Ville.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.3.1 Pratique amateur

Fait à Villeneuve d'Ascq
le samedi 3 juillet 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-180599-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 9 juillet 2021